

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD522

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Neuder, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Juvin, Mme Anthoine, M. Boucard et M. Descoeur

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 7, après le mot :

« renouvelables »,

insérer le mot :

« , son éventuelle saturation concernant chaque catégorie d'énergie, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à inclure la notion de saturation du territoire dans la liste des indicateurs pris en considération par l'État lorsqu'il transmet à chaque région ses objectifs indicatifs de puissance à installer.